



Mouvement 74 - 2024

Pour un fonctionnement optimum de la calculatrice, toutes les cases grises doivent être renseignées.

	Prénom	Adhérent	oui/non
Tél		Mail	
Sous-total Pts			
Ancienneté dans l'échelon			
Corps	grade	échelon	
<small>Les dates de prise en compte de l'échelon détenu sont les suivantes : - au 31/08/2023 pour un échelon acquis par promotion / - au 01/09/2023 pour un échelon acquis par classement ou reclassement</small>			
Handicap - RQTH de l'agent		Appui SMS pour améliorer les conditions de vie de l'agent	
<input type="text"/> oui/non		<input type="text"/> oui/non	
Conjoint BOE ou enfant (Handicap/maladie grave)			
<input type="text"/> oui/non			
Agents exerçant dans une zone à recrutement difficile			
<small>Ancienneté au 31/08/2024</small>			
<input type="text"/>			
<small>Ambilly, Annemasse, Etrembières, Gaillard et Vétraz-Monthoux.</small>			
REP			
<small>Ancienneté au 31/08/2024 dans une école ou un collège classés en REP</small>			
<input type="text"/>			
Ancienneté dans le poste			
<small>au 31/08/2024</small>			
<input type="text"/>			
<small>Remplir l'annexe</small>			
Poste de direction			
<input type="text"/> oui/non			
<small>Uniquement sur le poste de direction occupé en 2023/2024 (cf. annexe)</small>			
Rapprochement de conjoints			
<input type="text"/> oui/non			
<small>Points supplémentaires de barème à solliciter au moyen de l'application Colibris</small>			
enfant(s) à charge de moins de 18 ans			
<input type="text"/> nombre			
<small>Points supplémentaires de barème à solliciter au moyen de l'application Colibris</small>			
Enfant à naître			
<input type="text"/> oui/non			
<small>Enfant à naître avant le 31/08/2024</small>			
Rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale conjointe dans l'intérêt de l'enfant			
<input type="text"/> oui/non			
<small>Points supplémentaires de barème à solliciter au moyen de l'application Colibris</small>			
Réitération de la demande			
<input type="text"/>			
<small>3 points la 1ère année puis 1 point supplémentaire par année de renouvellement du vœu 1 sans interruption(plafond à 8 points)</small>			
Réintégration après CP / détachement / dispo			
<input type="text"/> oui/non			
<small>Points attribués dans la zone du dernier poste occupé à titre définitif. Uniquement si l'ancien poste est demandé en vœu n°1</small>			
MESURE DE CARTE SCOLAIRE :			
<input type="text"/> oui/non			
<small>Priorité totale pour un maintien dans l'école sur un poste d'adjoint / 100 points sur les postes d'adjoints dans la zone groupe A et 20 points sur une zone groupe A limitrophe</small>			

